

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

A l'issue de la première partie des travaux de négociations pour la révision de la Convention Collective des Mines et Carrières du 25 au 27 octobre 2023 entre les représentants de la Chambre des Mines de Guinée et ceux de la Fédération Syndicale Professionnelle Mines et carrières, avec la facilitation de l'Inspection Générale du Travail, il a été convenu que la partie patronale se réfère d'abord à son mandat en ce qui concerne certaines propositions de la partie syndicale avant de poursuivre et finaliser les négociations.

Pendant que nos représentants faisaient la restitution au Conseil d'Administration de la Chambre des Mines de Guinée, nous avons appris ce matin avec stupéfaction par voie de presse des informations erronées sur le déroulé desdits travaux.

La Chambre des Mines de Guinée regrette ces propos qui n'engagent que leur auteur. De plus, elle exprime sa vive préoccupation sur leurs conséquences sur la suite du processus de négociation.

La Chambre des Mines de Guinée tient à souligner l'importance de maintenir dans les limites de la confidentialité qui sied en la matière, les points discutés lors des négociations jusqu'à ce qu'un accord soit atteint.

Elle exprime également sa disponibilité à poursuivre les négociations comme conclu à la fin des trois (3) jours cités ci-haut et réaffirme son engagement envers le bien-être des travailleurs des mines et des carrières ainsi que des entreprises du secteur. Notre objectif est de parvenir à un accord qui garantisse des conditions de travail justes, des salaires compétitifs et des avantages sociaux équitables pour les employés, tout en maintenant la compétitivité et la viabilité économique des entreprises.

Conakry, le 1^{er} novembre 2023

Pour La Chambre des Mines de Guinée
Le Président du Conseil d'Administration



Ismael DIAKITE
